

DENIS TRUDEL

DÉPUTÉ DE LONGUEUIL-SAINTE-HUBERT

192, RUE SAINT-JEAN, BUR. 200

LONGUEUIL, QUÉBEC, J4H 2X5

WWW.DENISTRUDEL.QUEBEC

DENIS.TRUDEL@PARL.GC.CA

450-928-4288



NOTRE PAYS

au grand *choeur!*



BLOC
Québécois

Cet été, on se tient au Québec!



L'été, c'est la saison parfaite pour renouer avec le Québec!

C'est notre fête nationale qui part véritablement le bal, avec des occasions de célébrer fièrement notre appartenance dans tous les coins du Québec. Chanter en chœur sur des musiques et des paroles de chez nous, ça donne un élan!

Et c'est parti pour un été à redécouvrir nos régions!

Expériences gastronomiques au menu, spectacles et festivals, chaque coin de pays regorge d'attraits et d'activités pour tous les goûts. Être dépaysé tout en se sentant chez soi, c'est le plaisir unique de voyager au Québec!

C'est aussi une savoureuse manière de dire toute notre solidarité envers nos entrepreneurs du secteur touristique. C'est un enrichissement collectif, dans tous les sens.



L'été, le Québec se découvre
en mode plaisir.

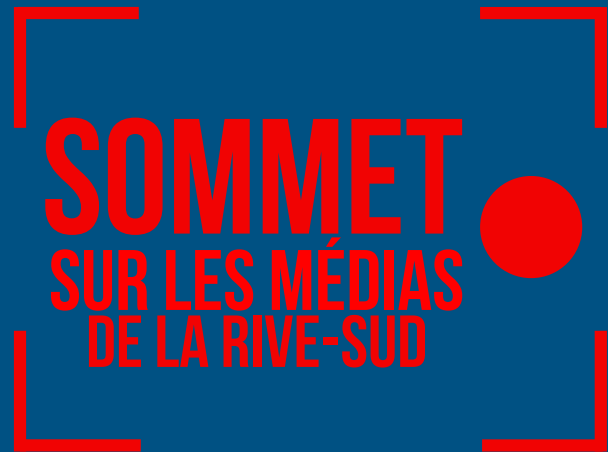
On se croise sur les routes du pays!



Le 15 mai dernier, j'orchestrais le Sommet des Médias de la Rive-Sud, aux côtés de nos médias locaux : Gravité média (le Courrier du sud), TVRS et le FM 103.3.

Cet événement d'une journée, qui s'est tenu sur le campus de l'Université de Sherbrooke à Longueuil, a été le fruit d'une collaboration fructueuse entre la communauté et les médias locaux, animés par une volonté commune de répondre aux défis majeurs auxquels sont confrontés les médias régionaux.

Sous l'animation de Valérie Guibbaud, ce sommet a réuni un auditoire varié, comprenant des citoyens engagés, des représentants de la société civile, des annonceurs publicitaires et les associations nationales des médias locaux. L'objectif primordial de cette rencontre était de catalyser une réflexion collective en vue de trouver des solutions concertées face aux défis pressants qui pèsent sur les médias de la Rive-Sud dans le contexte actuel de crise.



En cette journée mémorable avec plus d'une centaine de participants, un panel de 9 citoyens intéressés à la question des médias locaux ainsi que des intervenants de renom, tels que Martin Boire de la Corporation de développement communautaire de l'agglomération de Longueuil, Anne-Louise Milot de la MRC du Roussillon, Jean-François Lévesque de la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud, et Louis-Pascal Cyr de la Direction générale de la Ville de Longueuil, ont pris la parole pour partager leur expertise et leurs perspectives sur l'avenir des médias locaux.

Les discussions animées ont mis en lumière l'importance vitale des médias locaux pour le tissu social et économique de la région, tout en soulevant des préoccupations légitimes quant à leur viabilité future. Parmi les constats émanant de ces échanges enrichissants, la nécessité impérieuse d'une évolution du modèle économique traditionnel des médias locaux a été unanimement soulignée, tout comme l'importance de prioriser la diffusion de nouvelles locales de qualité.

Les participants ont également exprimé des aspirations pour l'avenir des médias locaux, incluant une demande croissante pour du journalisme d'enquête et une collaboration renforcée entre les différents acteurs du secteur médiatique.

Le Sommet des Médias de la Rive-Sud marque ainsi le début d'une nouvelle ère de collaboration et d'innovation dans le paysage médiatique de la Rive-Sud, grâce à l'engagement indéfectible de tous les partenaires locaux.

Pour que justice soit rendue !

Le 30 mai dernier, j'ai déposé mon tout premier projet de loi à Ottawa. Rhéal Éloi Fortin et moi-même avons dévoilé un projet de loi visant à modifier le Code criminel pour restreindre l'utilisation de l'arrêt R. c. Jordan dans les poursuites criminelles. Cette initiative est motivée par l'inaction du gouvernement fédéral dans le processus de nomination des juges, entraînant des retards judiciaires et une congestion des tribunaux.

Le projet de loi propose d'intégrer au Code criminel des limitations quant à l'utilisation de l'arrêt Jordan dans les cas d'accusations graves telles que les agressions sexuelles, les meurtres et le gangstérisme.

Depuis 2021, seulement au Québec, 148 causes criminelles ont été abandonnées en raison de ces retards judiciaires. Notre projet de loi vise à remédier à cette situation inacceptable causée par l'inaction d'Ottawa. Si le gouvernement nommait adéquatement les juges, les délais seraient raisonnables, évitant ainsi que des criminels échappent à la justice.

Le juge en chef de la Cour suprême du Canada, Richard Wagner, a averti à deux reprises, en 2023 et 2024, sur les conséquences néfastes pour les personnes vulnérables si des mesures ne sont pas prises pour résoudre les retards dans les nominations judiciaires. Actuellement, 57 postes de juges sont vacants, une responsabilité relevant du gouvernement fédéral.

Il est impératif d'agir pour garantir la sécurité publique et restaurer la confiance des citoyens dans un système de justice efficace et fiable.

L'arrêt Jordan

Selon la Charte canadienne des droits et libertés, toute personne accusée d'un crime a le droit d'être jugée dans un délai assez court.

Si le délai d'attente du procès dépasse ce nombre maximum de mois (entre 18 et 30) le procès sera arrêté. Dans ce cas, la personne accusée ne sera ni coupable, ni non coupable.

Elle reprend la vie normalement suite à l'arrêt des procédures judiciaires sans être jugée pour son crime.